



*Ville de Fagnières*

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

## Table des matières

<b>Préambule</b> .....	3
1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL.....	3
2. PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES LOCALES .....	4
<b>Rappel des principaux enseignements du compte administratif 2016 et de l'analyse rétrospective</b> .....	6
1. 2016, UN NIVEAU D'ÉPARGNE TRÈS ÉLEVÉ.....	6
2. SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	8
2.1. Les ressources de fonctionnement .....	8
2.1.1. Produits des services : .....	9
2.1.2. Les dotations : .....	9
2.1.3. Fiscalité : .....	10
2.2. Les dépenses de fonctionnement .....	13
2.2.1. Charges de gestion courante : .....	13
2.2.2. Charges de personnel : .....	13
2.2.3. Charges financières : .....	14
<b>La prospective budgétaire sur la période 2017-2020</b> .....	16
1. DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT MAITRISEES .....	17
1.1. Les charges à caractère général .....	17
1.2. Charges de personnel .....	17
1.3. Autres charges de gestion courante .....	18
1.4. Charges financières.....	19
2. DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT STABLES .....	19
2.1. Pas d'augmentation des impôts.....	19
2.2. Les produits de la fiscalité indirecte .....	20
2.3. Concours financiers .....	20
2.4. Autres recettes .....	20
<b>ANNEXES</b> .....	21

## Préambule

En application de l'article L2312-I du code général des collectivités locales (CGCT), la présentation des orientations budgétaires de la commune doit intervenir dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Ce débat constitue une étape incontournable du cycle budgétaire de la commune.

Le présent rapport, destiné à servir de base au débat d'orientation budgétaire, doit permettre de :

- donner les principaux éléments du contexte économique, financier et législatif,
- faire un point rétrospectif sur la situation financière de la collectivité de l'année écoulée,
- définir le cadrage budgétaire et les conditions d'équilibre envisagées pour la construction du budget primitif 2017.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016, pris en application de l'article 107 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, précise le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Ainsi le rapport présente :

- les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
- les engagements pluriannuels envisagés, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.

Le présent rapport fera, par ailleurs, conformément aux dispositions prévues par la loi NOTRe, l'objet d'une délibération spécifique prenant acte du débat. Il sera ensuite, conformément à la nouvelle réglementation et après transmission au Préfet et au Président de la communauté d'agglomération, mis en ligne sur le site internet de notre commune.

## 1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2017 a été présenté le 28 septembre dernier en conseil des ministres et après plusieurs amendements, la loi a été promulguée le 29 décembre 2016 pour 2017. Comme en 2016 les dispositions qu'elle contient continuent d'affecter en profondeur l'équilibre des finances locales.

Lors de sa présentation, plusieurs objectifs ont été mis en exergue par le gouvernement :

### La poursuite de la réduction du déficit public :

Le déficit public actuel englobe l'état, les organismes de sécurité sociale et les collectivités territoriales et répond aux engagements européens de la France.

Le déficit public s'élèverait à 2.7 % du PIB en 2017 contre 3.3 % en 2016. La dette publique s'avère être en voie de stabilisation. Depuis 2013, les dépenses publiques rapportées au PIB baissent de manière continue. Elles devraient représenter 54.6 % du PIB en 2017 contre 55 % en 2016.

### Les engagements de baisses d'impôts :

Les allègements des mesures de soutien aux entreprises découlant du Pacte de responsabilité et de solidarités seront poursuivis en 2017.

Elles représenteront plus de 40 Mds €, à travers un renforcement du CICE et de l'engagement de la baisse du taux d'impôt sur les sociétés qui atteindra les 28 % en 2020. Par ailleurs les dispositifs d'exonérations fiscales en faveur des jeunes entreprises innovantes seront reconduits.

La baisse de l'impôt sur le revenu, amorcée dès 2014, sera poursuivie en 2017 pour les classes moyennes.

Avec cette nouvelle étape, le volet solidarité du pacte de responsabilité et de solidarité aura été intégralement mis en œuvre. Cette baisse aura bénéficié à 12 millions de foyers pour un montant total de 5 Mds €. La baisse convenue pour 2017 atteindra le milliard d'euro supplémentaire et portera à 6 Mds € son total.

### La recherche de croissance et la reprise de l'activité économique :

En matière de croissance, les hypothèses retenues par le Gouvernement sont conformes aux prévisions des instituts de conjonctures et organisations internationales. Les derniers indicateurs témoignent du fait que la reprise est à l'œuvre et se diffuse dans l'économie, ce qui permet de tableer sur une croissance de 1,5 % en 2017.

Le projet de loi de finances pour 2017 s'inscrit dans la continuité des précédentes années. Il poursuit les redéploiements nécessaires pour faire face aux priorités et aux urgences du gouvernement, avec un principe : toute dépense nouvelle doit être financée au niveau de l'état.

La maîtrise de la dépense publique, dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'économies de 50 Mds €, s'accompagnera ainsi du financement par redéploiement des mesures nouvelles notamment en matière de sécurité, de défense, de financement des besoins liés à l'accueil des réfugiés, ou en matière agricole, et aura à nouveau une incidence sans précédent sur les budgets des collectivités territoriales.

## 2. PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES LOCALES

Concernant les collectivités territoriales, le projet de loi de finances pour 2017 se dessine à l'identique de 2016. En effet, les collectivités sont à nouveau appelées à faire des efforts. Et leur contribution ne s'élèvera plus qu'à 2.67 milliards € au lieu des 3.67 milliards € prévus initialement.

Il s'agit en principe de la 4ème et dernière tranche de baisse consécutive des dotations qui devraient être divisées par deux pour le bloc communal.

Aussi, face aux inquiétudes des diverses associations et de la cour des comptes qui prédisent un risque de réduction durable des capacités d'investissement le gouvernement a préféré réduire à seulement 1 milliard d'euros au lieu des 2 annoncés initialement la contribution des communes et des EPCI.

Les mesures annoncées se traduiront concrètement par :

La diminution des concours de l'état aux collectivités de 3.7 % et établissement à 63 milliards d'euros contre 65.3 milliards en 2016.

Pour mémoire, en vue de réduire les déficits, le gouvernement tente d'atténuer la hausse des dépenses en incluant les collectivités devant participer à l'effort de contribution au redressement des finances publiques. Le plan d'économie était fixé à 50 Mds € sur la période 2015-2017, avec une diminution des concours financiers à hauteur de 11 milliards d'euros de façon continue jusqu'en 2017, avec comme concrétisation :

- 2014 : baisse de 1.5 milliards
- 2015-2016 : baisse de 3.7 milliards
- 2017 : baisse prévue de 2.6 milliards

Ainsi la baisse des dotations étant réduite à 1 milliard au lieu de 2, aboutit à une baisse des dotations globales de l'état aux collectivités de 2.6 milliards au lieu des 3.7 milliards.

L'effort demandé aux collectivités locales représenterait environ 1.33 % de leurs recettes réelles de fonctionnement en 2017 contre 1.59 % en 2016. Pour le bloc communal, l'effort devait être divisé par deux et avoisinerait les 1%.

Le report à 2018 de la réforme de la Dotation globale de fonctionnement. Le PLF 2016 prévoyait une réforme importante de la DGF en 2017 qui finalement, suite à la contestation de nombreux élus souhaitant être associés à son élaboration, devrait donner lieu à un projet de loi spécifique qui serait déposé au Parlement en 2018.

Par ailleurs, la dotation de centralité, principale disposition de la réforme initiale est abandonnée. Par contre subsisterait une part de la DGF autonome des EPCI et d'autre part une DGF des communes.

La baisse du fond de compensation de la TVA (FCTVA) de 9% qui devrait s'établir à 5.52 milliards d'euros en 2017 contre 6.04 milliards en 2016.

Le Fonds National de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) quant à lui se stabilise à 1 milliard d'euros.

La refonte de la dotation de solidarité urbaine (DSU), est prévu par le PLF 2017 en modifiant les critères d'éligibilités et d'attribution des communes. Aujourd'hui, seuls les deux premiers tiers des communes de plus de 10 000 habitants contre les trois quart hier seront concernés, ce qui porte leur nombre à 668 au lieu des 751 communes précédemment.

La revalorisation des bases de fiscalité directe locale en 2017 est fixée à 0,4%, soit la plus faible hausse depuis 2014.

La prolongation et la révision à la hausse du fond d'aide à l'investissement : mesure issue de la loi de finance de 2016, le fond d'aide à l'investissement est reconduit en 2017 et porté à 1 milliard 200 millions d'euros contre 1 milliard en 2016. L'objectif est de relancer l'investissement à travers le bloc communal, moteur essentiel de la croissance économique sur les territoires. Une partie sera réservée plus particulièrement aux projets de rénovation thermique, à la transition énergétique et au développement des énergies renouvelables. Pour l'autre moitié, elle sera affectée aux communes rurales pour la mise aux normes des équipements publics.

Pour conclure, le financement des péréquations, qu'elles soient verticales ou horizontales, est à nouveau assuré principalement au prix d'un effort croissant des communes prétendument les plus aisées qui supporteront aussi un relèvement du plafonnement de l'écrêtement de la nouvelle « dotation forfaitaire », sans compter l'abaissement du montant de la DGF pour de nombreuses communes.

Au final, les budgets des collectivités seront soumis à nouveau **à de fortes tensions** en 2017. Les recherches d'économie engagées depuis quelques années devront nécessairement **être perpétuées et renforcées en 2017.**

## Rappel des principaux enseignements du compte administratif 2016 et de l'analyse rétrospective

L'analyse, ci-dessous, porte essentiellement sur le budget principal, le budget annexe de la crèche en consolidé puis une présentation financière individuelle globale. Les budgets annexes des « Salles » et de « l'Eau » varient très peu et leurs évolutions n'appellent aucun commentaire.

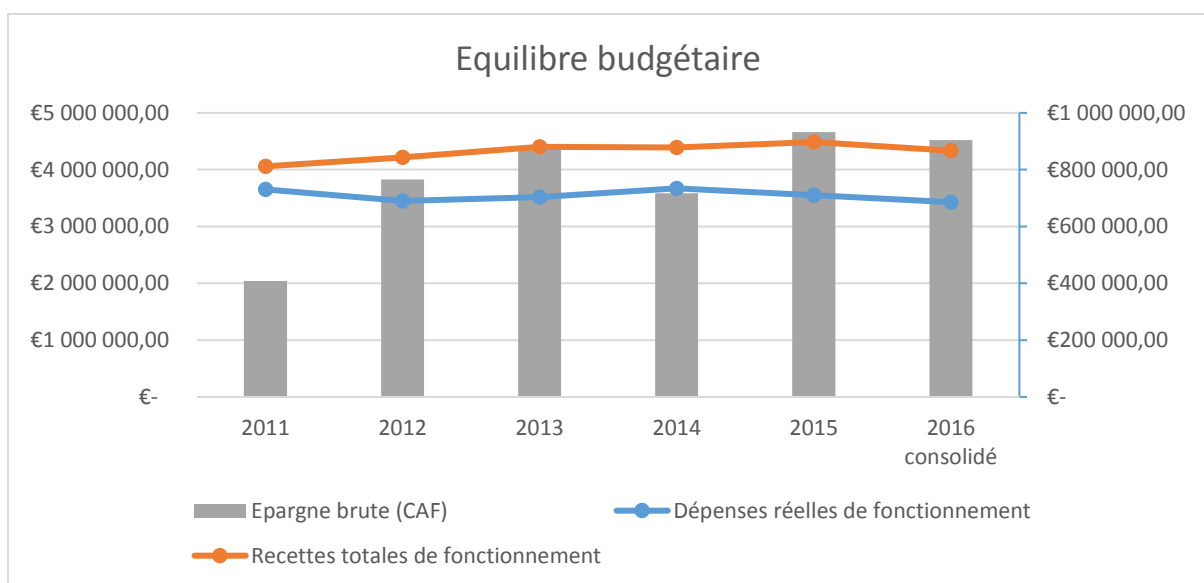
A contrario de l'analyse présentée en 2016, les atténuations de charges et de produits ont été respectivement déduites des produits et charges correspondants de chaque section de fonctionnement.

### 1. 2016, UN NIVEAU D'ÉPARGNE TRÈS ÉLEVÉ

L'épargne dégagée chaque année en section de fonctionnement représente le solde des ressources propres disponibles pour le financement des investissements. C'est un indicateur important, qui mesure la capacité d'une commune à financer seule ses investissements.

L'épargne brute (ou CAF) (différence entre les dépenses et les recettes, moins les intérêts de la dette) est de 903 M€ en 2016. Soit une progression en 5 ans de 495 453 €, et une augmentation de nos recettes des contributions directes de 214 132 € (art.2-3). Cette évolution s'explique essentiellement par la politique volontariste d'accueil de nouvelles populations.

Population INSEE	4661	4581	4558	4489	4582	4709
Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016 consolidé
Recettes réelles de fonctionnement	4 059 516,61 €	4 214 308,35 €	4 414 806,81 €	4 389 585,58 €	4 486 805,76 €	4 332 679,81 €
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	3 522 129,72 €	3 332 881,27 €	3 410 901,95 €	3 575 368,80 €	3 465 086,60 €	3 333 851,00 €
<b>Epargne de gestion</b>	537 386,89 €	881 427,08 €	1 003 904,86 €	814 216,78 €	1 021 719,16 €	998 828,81 €
Intérêts annuels de la dette	128 984,24 €	116 134,55 €	105 883,60 €	96 716,72 €	89 255,52 €	94 972,97 €
<b>Epargne brute (CAF)</b>	408 402,65 €	765 292,53 €	898 021,26 €	717 500,06 €	932 463,64 €	903 855,84 €
Capital annuel de la dette	264 139,31 €	252 360,03 €	230 054,69 €	216 120,05 €	194 089,01 €	231 816,13 €
<b>Epargne nette (CAF Nette)</b>	144 263,34 €	512 932,50 €	667 966,57 €	501 380,01 €	738 374,63 €	672 039,71 €
Recettes réelles d'investissement	604 665,55 €	144 466,00 €	120 607,13 €	499 544,09 €	409 918,96 €	194 523,53 €
<b>Capacité d'investissement</b>	748 928,89 €	657 398,50 €	788 573,70 €	1 000 924,10 €	1 148 293,59 €	866 563,24 €
Dépenses d'investissements	407 192,92 €	229 343,17 €	1 199 072,39 €	769 350,45 €	1 057 679,40 €	711 831,50 €
<b>Besoin ou excédent de financement</b>	341 735,97 €	428 055,33 €	- 410 498,69 €	231 573,65 €	90 614,19 €	154 731,74 €
Emprunt de l'exercice					800 000,00 €	- €
<b>Variation du FDR</b>	341 735,97 €	428 055,33 €	- 410 498,69 €	231 573,65 €	890 614,19 €	154 731,74 €
<b>FDR Initial</b>	735 398,78 €	1 077 134,75 €	1 505 190,08 €	1 094 691,39 €	1 326 265,04 €	2 216 879,23 €
<b>FDR Final</b>	1 077 134,75 €	1 505 190,08 €	1 094 691,39 €	1 326 265,04 €	2 216 879,23 €	2 371 610,97 €
<b>FDR Final (Excédents cumulés) après RAR</b>	901 455,67 €	738 042,52 €	925 503,22 €	927 579,73 €	1 329 266,66 €	681 001,42 €



Les comptes administratifs 2016-2015 révèlent une baisse des recettes de fonctionnement de 3.69 % et une diminution des dépenses réelles de fonctionnement de 3.53 %.

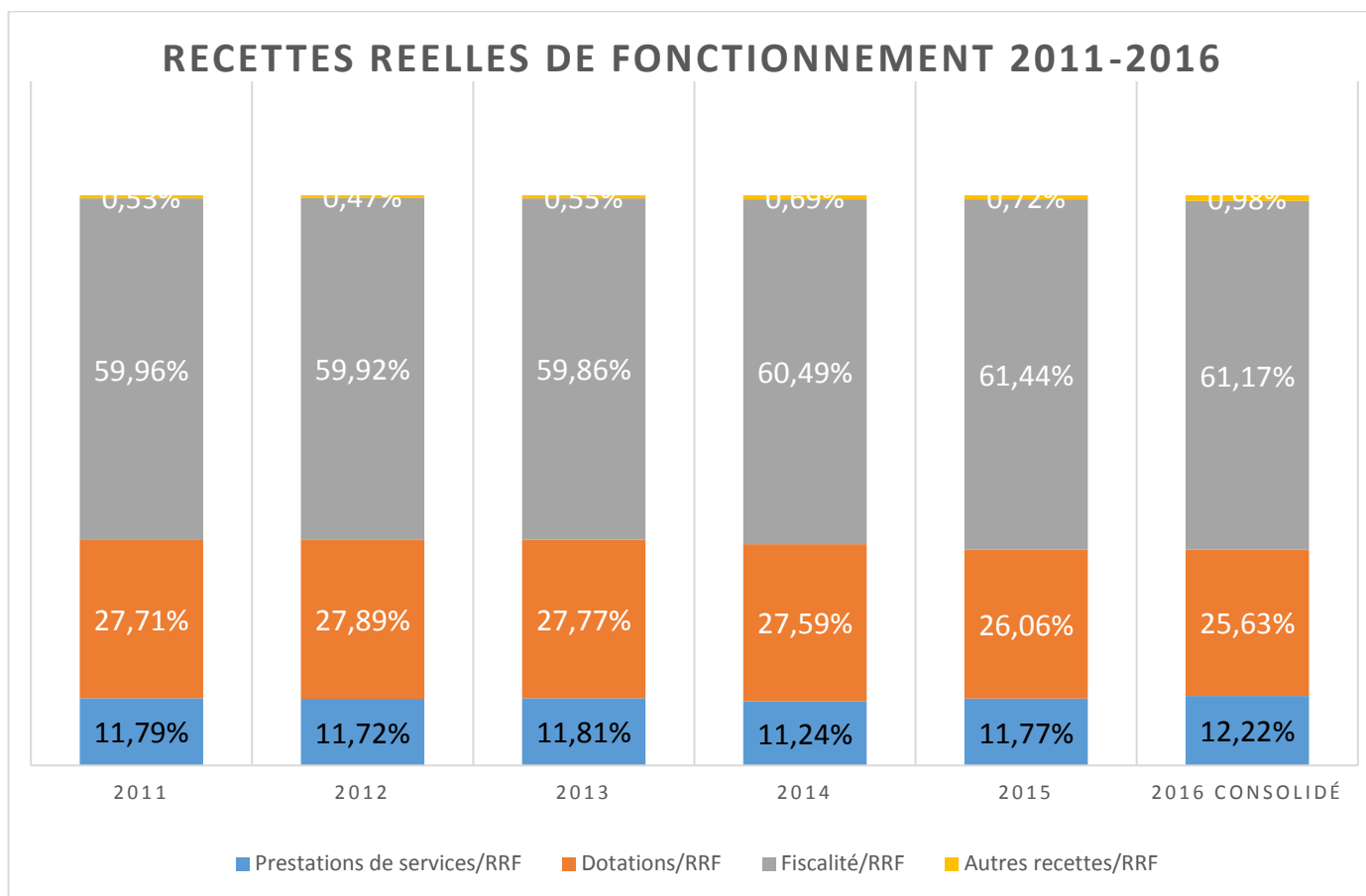
L'évolution négative de notre épargne brute 2016/2015 (- 28 608 €) s'explique par :

- Une augmentation des recettes fiscales de 1.07 %, (art 2.3)
- augmentation des produits des services suite à la nouvelle tarification des services périscolaires 2.33 % (art 2.1)

- Une baisse « positive » des atténuations de charges de 59.13 %, lesquelles représentent la couverture de l'assurance des risques statutaires,
- Une baisse des dotations de 15.76 % (art 2.2)
- Une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement réalisées pour 90 % avec une baisse de 3.73 %, en dessous du seuil de +1.3 % conseillé par l'ODEDEL (objectif indicatif d'évolution de la dépense publique locale de la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2014-2019),
- Une réalisation partielle des travaux en régie programmés pour 52 %

## 2. SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 2.1. Les ressources de fonctionnement



On peut constater une baisse des dotations, dont :

- Dotations CAF -18 %
- Dotations de l'état -18 %.



### 2.1.1. Produits des services :

Ces ressources subissent une hausse globale de 12 654 €, soit + 2.33 % et un déficit sur le prévisionnel de 7 760 €, - 1.38 %.

Dans le contexte actuel, les tarifs municipaux périscolaires n'ont pas été revalorisés depuis 2015 pour le transport et les garderies et 2014 pour la restauration et les centres aérés.

La nouvelle tarification des services périscolaires entrée en vigueur à la rentrée de septembre 2015 a apporté des recettes pour une année entière d'activité :

- Transports scolaires :	+ 5 263 €	+ 39.84 %
- NAP et garderies du soir :	+ 45 073 €	+153.00 %

Les autres services :

- Restauration scolaire :	+ 9 803 €	+ 6.62 %
- Centre de loisirs :	- 11 180 €	- 17.26 %

Les autres produits exceptionnels :

	- 14 053 €	- 72.87 %
--	------------	-----------

Le budget annexe de la crèche : + 8 343 € + 6.10 %  
(tarifs indexés sur le barème cnaf)

### 2.1.2. Les dotations :

Baisse globale de 179 443 €, - 15.76 % et un déficit sur le prévisionnel de 56 839 €, - 5.59 %.

#### Les dotations de l'état :

Dotations	2011	2012	2013	2014	2015	2016
DGF	527 671,00 €	512 734,00 €	504 833,00 €	461 159,00 €	377 162,00 €	294 611,00 €
DSR	44 697,00 €	47 890,00 €	49 481,00 €	49 042,00 €	51 543,00 €	58 665,00 €
DNP	- €	35 324,00 €	34 311,00 €	31 549,00 €	33 235,00 €	39 308,00 €
	<b>572 368,00 €</b>	<b>595 948,00 €</b>	<b>588 625,00 €</b>	<b>541 750,00 €</b>	<b>461 940,00 €</b>	<b>392 584,00 €</b>
<b>Variations N/N-1</b>						
DGF	- 15 469,00 €	- 14 937,00 €	- 7 901,00 €	- 43 674,00 €	- 83 997,00 €	- 82 551,00 €
DSR	- 2 107,00 €	3 193,00 €	1 591,00 €	- 439,00 €	2 501,00 €	7 122,00 €
DNP	- €	35 324,00 €	- 1 013,00 €	- 2 762,00 €	1 686,00 €	6 073,00 €
	<b>- 17 576,00 €</b>	<b>23 580,00 €</b>	<b>- 7 323,00 €</b>	<b>- 46 875,00 €</b>	<b>- 79 810,00 €</b>	<b>- 69 356,00 €</b>
<b>Variations N/N-1 en %</b>						
DGF	-2,85%	-2,83%	-1,54%	-8,65%	-18,21%	-21,89%
DSR	-4,50%	7,14%	3,32%	-0,89%	5,10%	13,82%
DNP			-2,87%	-8,05%	5,34%	18,27%
	<b>-2,98%</b>	<b>4,12%</b>	<b>-1,23%</b>	<b>-7,96%</b>	<b>-14,73%</b>	<b>-15,01%</b>

La participation communale au redressement des finances publiques s'élève à 210 222 € (2013-2016), soit une baisse de 58 %.

Les dotations d'attribution de compensation d'exonération des contributions directes de 2016 pour un total de 36 511 € et celles de 2015 de 65 426 € (avec une régularisation des AC 2014 de + 17 355 €) conduisent à une baisse de 28 915 €, soit - 44.19 %.

### Autres dotations :

Les dotations CAF des services périscolaires et petite enfance (contrat Prestations sociales et contrat enfance jeunesse), sont en baisse de 77 608 €, soit - 18.19 %.

Cela s'explique par

- l'année de renouvellement de la convention les acomptes de l'exercice ne sont pas versés. Ainsi la totalité de la dotation 2014 a été versée sur l'année 2015, soit un décalage d'environ 35 000 €.
- La baisse du nombre d'heures de garde des enfants en petite enfance suite à la baisse des effectifs induit par le départ en retraite des agents de ces 2 dernières années, la baisse de fréquentation des services extrascolaires et du taux de bénéficiaires CAF.

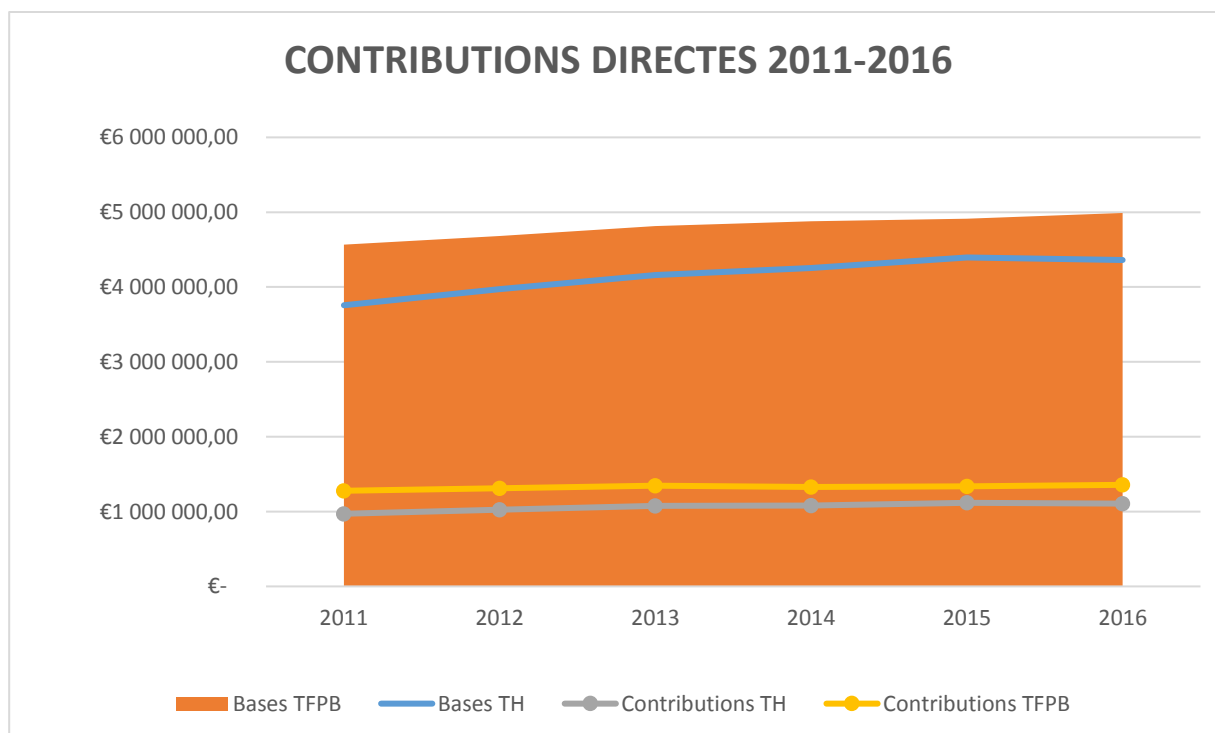
### 2.1.3. Fiscalité :

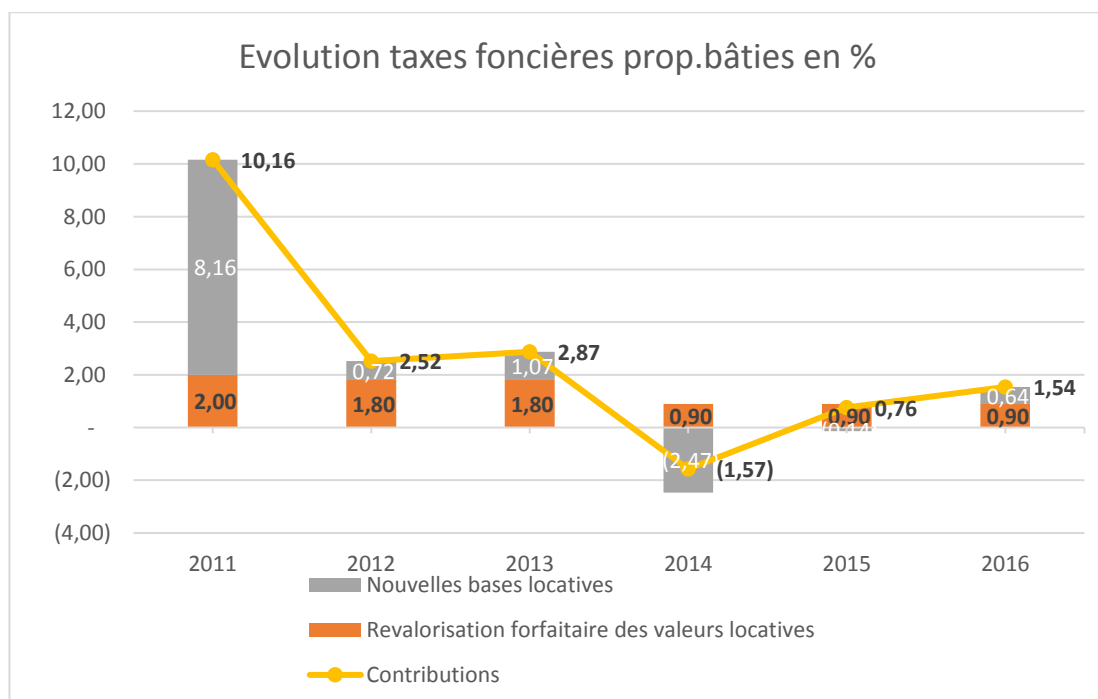
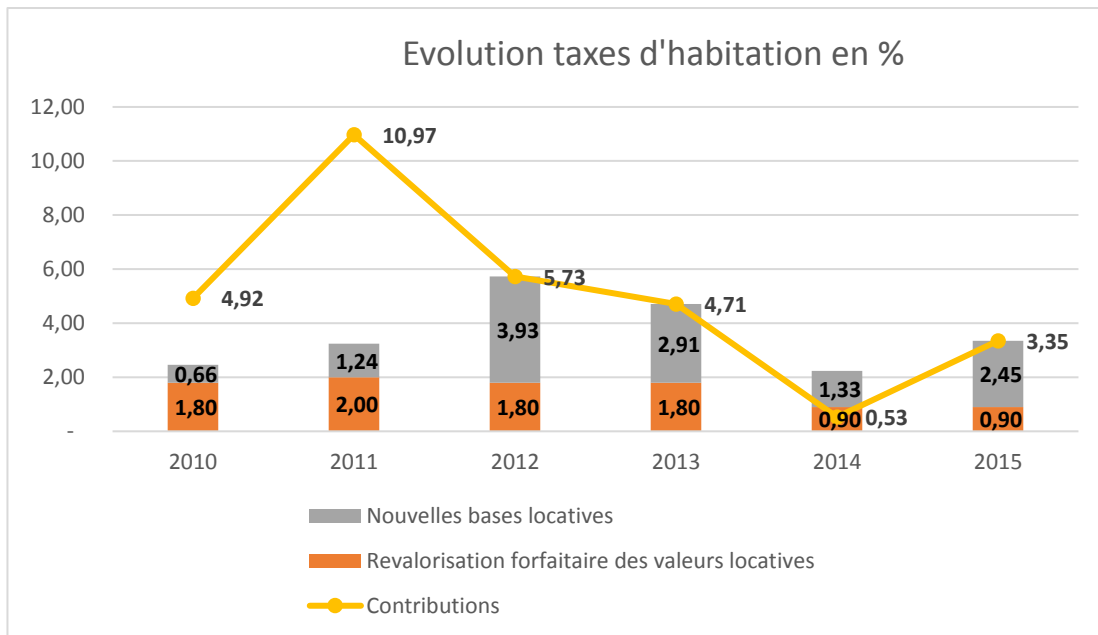
Une augmentation globale de 22 830 €, +0.84 % et un excédent sur le prévisionnel de 9 845 €, +0.35 %.

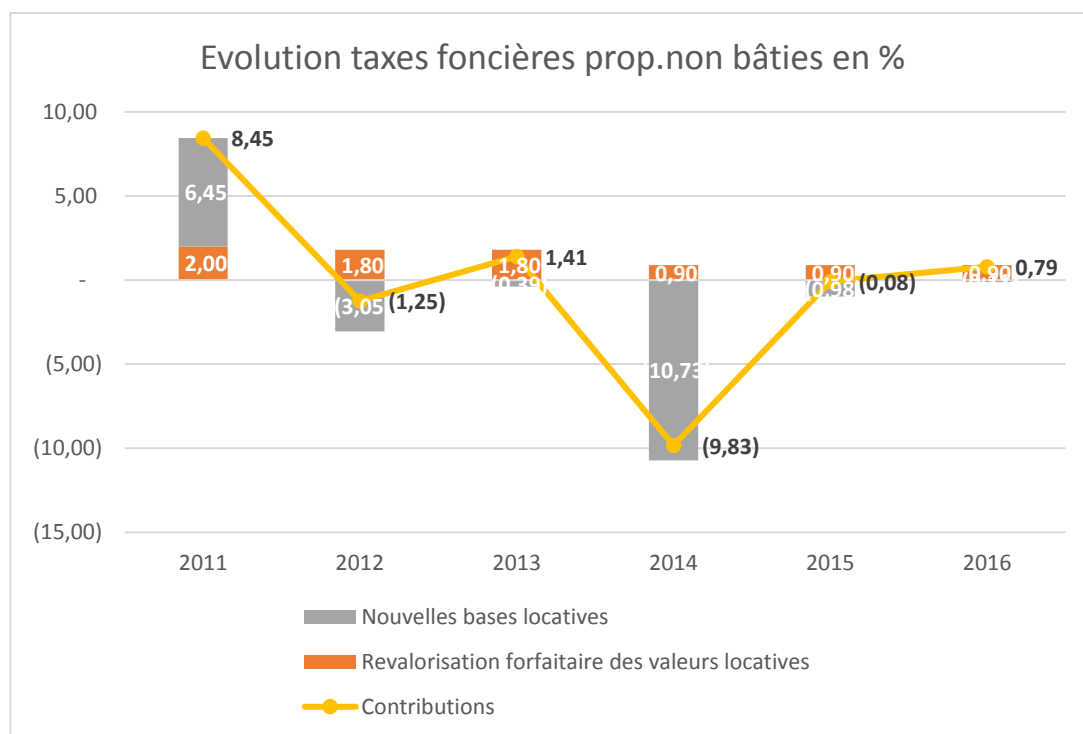
Les ressources fiscales des contributions directes **n'ont pas subi d'hausse des taux** communaux depuis 6 ans.

Les ressources supplémentaires annuelles sont dues à la revalorisation des valeurs locatives et des nouvelles bases induites par les nouvelles constructions.

La mesure d'exonération fiscale de la taxe d'habitation en faveur des personnes seules de 2014 a été prolongée en 2015 puis en 2016 sans avoir été anticipée par les services fiscaux de l'état. Malgré la hausse de 0.90 % des bases, l'impact a été important pour notre commune avec une assiette revalorisée à la baisse de - 34 584 €, soit - 8 787 € de fiscalité, -0.79 %, au lieu de d'une base annoncée à + 130 763 €, pour une fiscalité attendue de + 42 015 €.







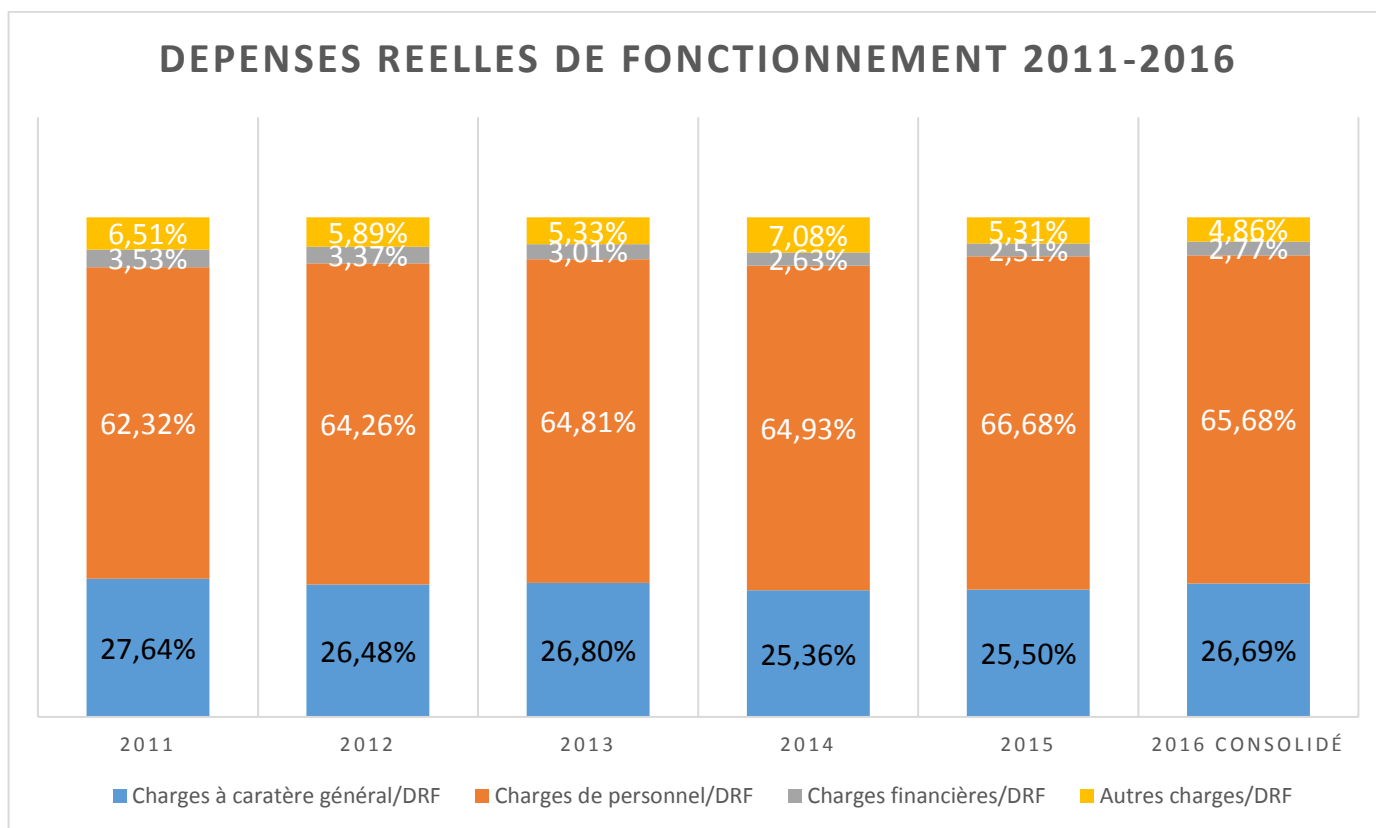
Le FPIC net a baissé de **1 812 €**, - 3.04 % (Prélèvement + 34.91 % - Versement +5.91 %).

La taxe d'aménagement après 2 ans d'augmentation subie une baisse de 34 %.

Comptes	Fiscalité	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Fonctionnement</b>							
7325/73925	FPIC Net (déduction du reversement)		8 538,00 €	26 866,00 €	33 141,00 €	59 567,00 €	57 755,00 €
7381	TADE	9 339,80 €	9 438,68 €	7 536,61 €	6 291,00 €	8 015,00 €	8 339,00 €
<b>Total fonctionnement</b>		<b>9 339,80 €</b>	<b>17 976,68 €</b>	<b>34 402,61 €</b>	<b>39 432,00 €</b>	<b>67 582,00 €</b>	<b>66 094,00 €</b>
<b>Investissement</b>							
10223	TLE/TA/TAM	67 165,00 €	66 698,00 €	22 971,89 €	68 092,63 €	77 475,43 €	50 796,05 €
<b>Total fonctionnt et invest</b>		<b>76 504,80 €</b>	<b>84 674,68 €</b>	<b>57 374,50 €</b>	<b>107 524,63 €</b>	<b>145 057,43 €</b>	<b>116 890,05 €</b>
<b>Variations N/N-1 en %</b>							
7325/73925	FPIC Net (déduction du reversement)			214,66%	23,36%	79,74%	-3,04%
7381	TADE	185,62%	1,06%	-20,15%	-16,53%	27,40%	4,04%
10223	TLE/TA	1272,68%	-0,70%	-65,56%	196,42%	13,78%	-34,44%

## 2.2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont baissé globalement de 3.53 %.



### 2.2.1. Charges de gestion courante :

Augmentation globale de 8 811 €, +0.97 % et un excédent sur le prévisionnel de 196 674 €, -17.69 %.  
Expliquer notamment par des marges réalisées sur les postes :

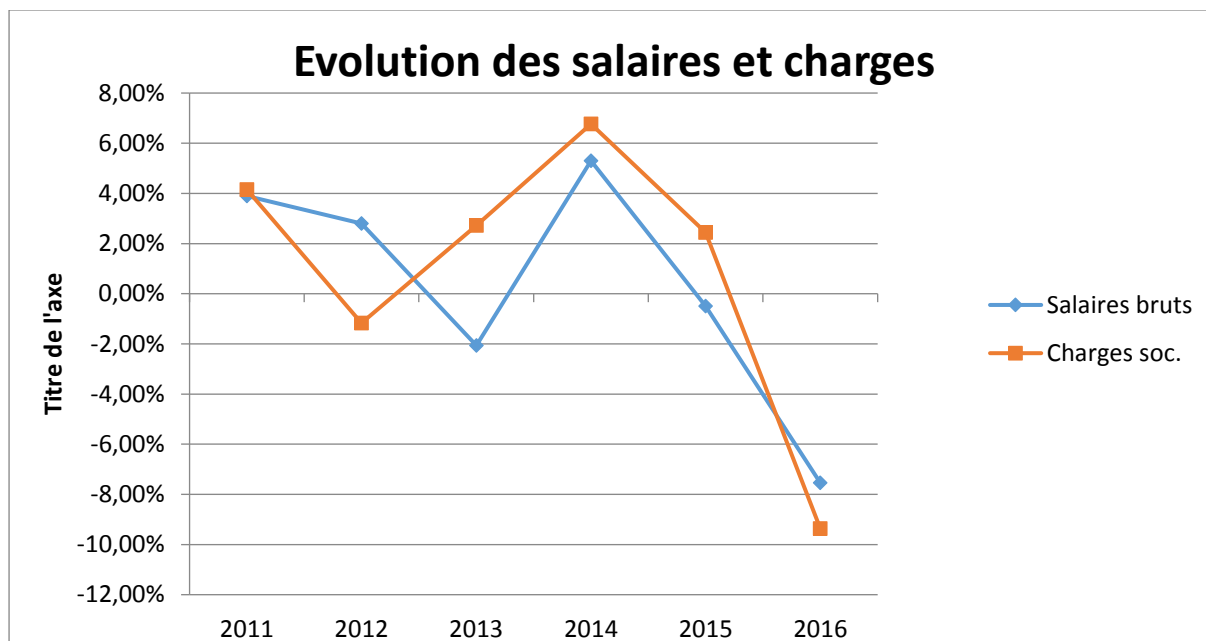
	BP/CA		CA/CA	
- Energie	- 34 039 €	- 17.93 %	- 16 950€	- 9.81 %
- Alimentation	- 10 145 €	- 30.37 %	- 3 617 €	- 13.46 %
- Entretiens généraux	- 71 628 €	- 32.66 %	+ 42 278 €	+40.10 %
- Transports	- 15 528 €	- 22.88 %	+ 7224 €	+15.89 %

### 2.2.2. Charges de personnel :

Baisse globale hors atténuation de charges de 196 633 € et de 118 198 € avec les atténuations de charges, - 4.99 % et un excédent sur le prévisionnel de 140 899 €, -5.89 %.

Les E.T.P (effectifs temps plein) moyens annuels ont évolué à la baisse de 80,15 à 72,45 :

- Budget général : 63,98 à 56,97
- Budget crèche : 16,17 à 15,48



Le smic horaire a augmenté en 5 ans de 7.44 % (2011-2016).

Notre démarche d'optimisation et de maîtrise de notre masse salariale par la prévention des risques, les franchises selon le motif des absences, le non remplacement systématique des absences et des départs produits ses effets :

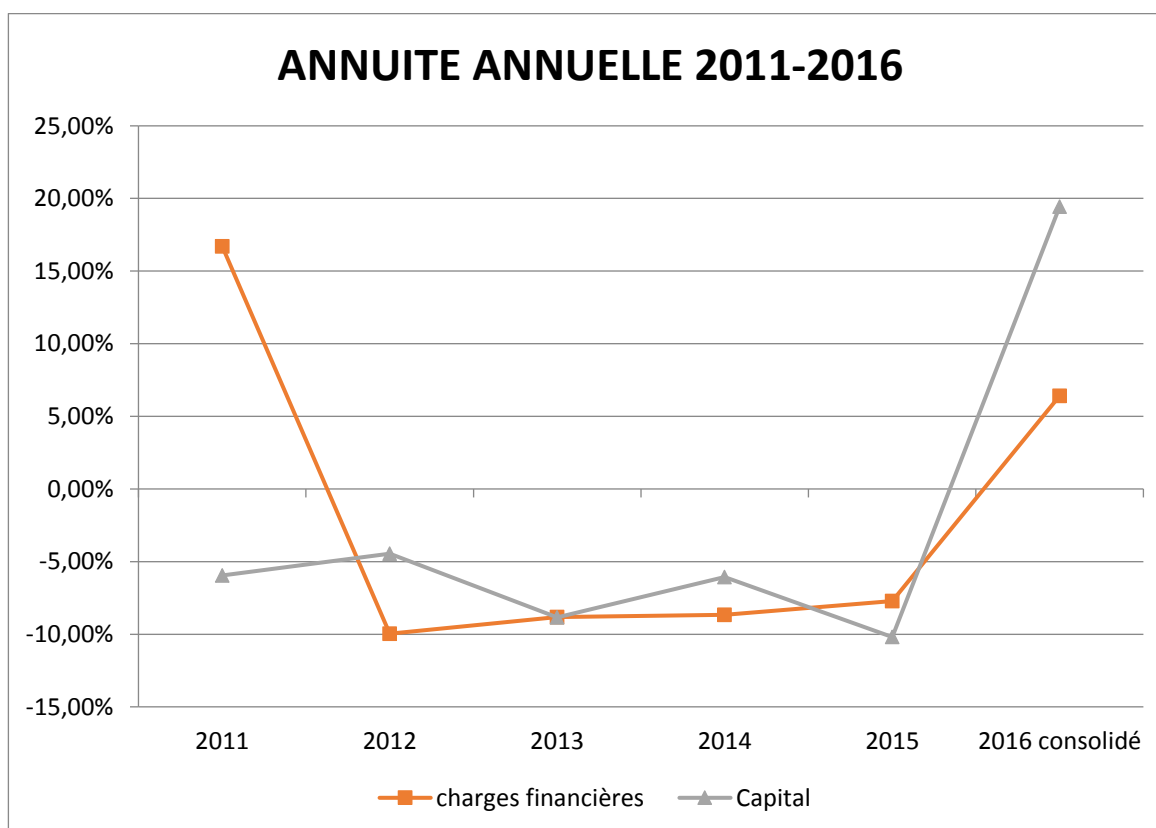
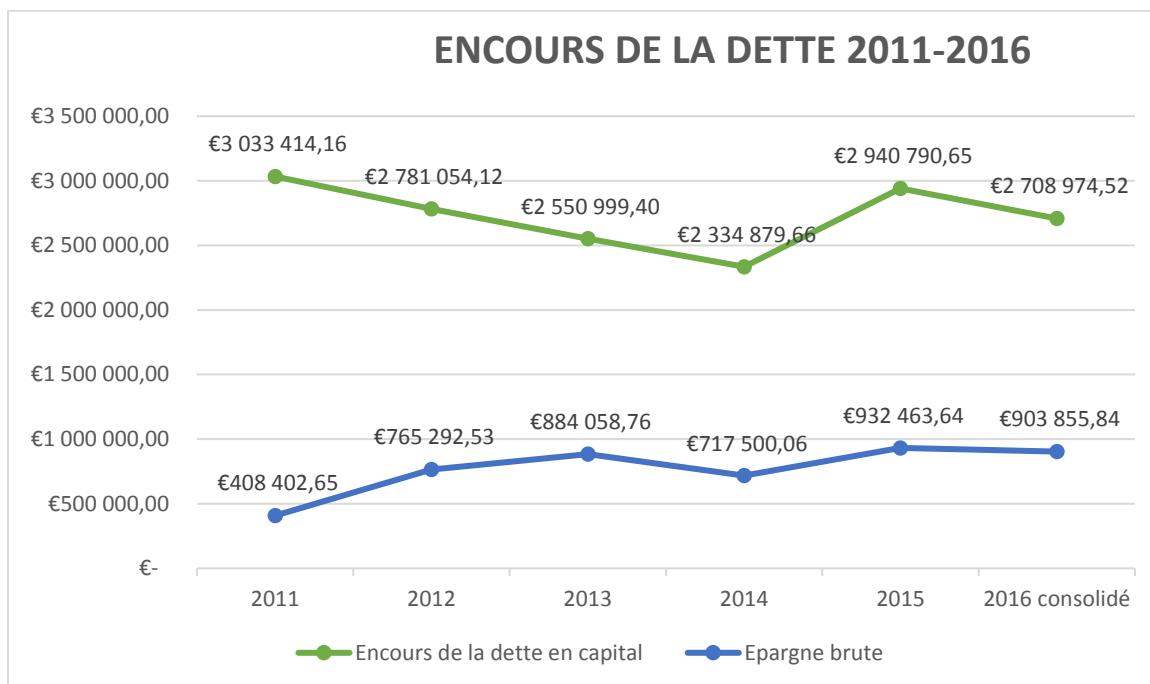
- Budget crèche : - 18 790 €
- Budget général : - 122 470 €
  
- 2 disponibilités (01.04.16 et 01.09.16),
- 1 mutation (30.06.16),
- 1 départ en retraite (01.03.16)
- Recrutement tardif de la directrice de la crèche (01.06.16)
- Réserve pour capital décès et imprévus non utilisée (32 000 €)
- 9 contrats aidés pour un coût net de 27 475 € sur 129 322 €
- Annualisation du temps de travail du secteur animation
- Revalorisation du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2016, soit une charge de + 8 198.94 €

**Pour maintenir un niveau de service équivalent.**

### 2.2.3. Charges financières :

Désendettement sur 5 ans de 324 440 € au 31 décembre 2016 après intégration de l'emprunt de 800 000 € en 2015, - 10.70 %.

Depuis 2010 le budget bénéficie d'une baisse des charges financières des emprunts conclus avant 2015. On constate une remontée de l'encours de la dette suite à l'emprunt de 800 000 € réalisé en décembre 2015.



		2011	2012	2013	2014	2015	4709 2016 consolidé
<b>Population</b>		4661	4581	4558	4489	4582	
<b>Taux d'endettement</b>	Annuité/RRF	9,67%	8,45%	7,59%	7,05%	6,15%	7,64%
<b>Dettes financière par habitant</b>	Annuité/Population	84,34 €	80,44 €	73,70 €	69,69 €	61,84 €	69,40 €
<b>Poids de la dette (nombre d'années pour rembourser la dette)</b>	Encours de la dette/Epargne brute (<12)	7,43	3,63	2,84	3,25	3,15	3,00

## La prospective budgétaire sur la période 2017-2020

Un travail de prospective budgétaire a été réalisé sur la période 2017-2020 sur les bases suivantes :

- la poursuite de la **réduction des dotations de l'Etat** dans le cadre de la contribution des collectivités au redressement des comptes publics (la perte financière cumulée pour la Ville entre 2014 et 2019 est estimée à 348 900 €) ;
- une **stabilité des taux** des taxes sur les ménages. Toutefois, dans le cadre de l'ajustement du pacte de neutralisation fiscale 2017, les taux sont révisés à la baisse avec une diminution des recettes fiscales compensées par les attributions de compensation à hauteur de 44 573 € portant celles-ci à 129 843 € ;
- un recours à **l'emprunt** pour poursuivre le programme d'investissement de la Ville;
- une **maitrise des charges de fonctionnement** courant rendue nécessaire par la baisse drastique des recettes pour conserver un niveau d'autofinancement suffisant.

Face à la volonté de l'état de poursuivre les efforts de redressement des comptes publics, l'estimation réalisée de la D.G.F intègre les nouvelles modalités annoncées par la loi de finances initiale 2017, soit une baisse évaluée à 42 400 € (82 551 € en 2015/2016).

Pour les années 2018-2019, face à l'incertitude des efforts à fournir par les collectivités territoriales, la prévision tient compte d'une baisse minimale.

Ce rapport d'orientations budgétaires reprend les principaux domaines étudiés dans le cadre de la prospective 2017-2020, à savoir :

- l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement ;
- le financement de l'investissement ;
- le niveau d'endettement et son suivi.



## 1. DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT MAITRISÉES

### 1.1. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général regroupent les achats courants, les services extérieurs et les impôts et taxes.

Sont poursuivis la **rationalisation** des moyens (groupement de commande), la **lutte contre le gaspillage**. Les investissements sont poursuivis en matière d'économie d'énergie et de fluide (électricité, gaz, eau...), d'équipement d'outils numériques pour l'éducation et d'aménagement du territoire (voiries, parking).

Exceptionnellement, il a été inscrit au budget général une provision pour risques de 80 000 € pour travaux d'une propriété «en péril » afin de permettre à la commune d'intervenir en cas de défaillance du propriétaire. Celle-ci fera l'objet d'une reprise dès levée du risque.

Le coût du service transport scolaire est inscrit pour 40 000 €, soit +20 000 €, en application de l'accord avec la CAC du transfert progressif de la charge financière sur 4 ans.

### 1.2. Charges de personnel

**La gestion des ressources humaines continue de s'exercer dans un cadre budgétaire très rigoureux.**

Au-delà du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), les charges de personnel sont affectées par les nouvelles obligations réglementaires du PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations). Mesure catégorielle consistant à revaloriser les grilles des cadres d'emplois entrée en vigueur dès 2016 pour la catégorie B, puis en 2017 pour les autres catégories.

Soit pour 2017 une hausse estimée de 6 210 €.

**Pour les années à venir, l'objectif est de faire tendre l'évolution des dépenses de personnel vers le seul GVT (Glissement Vieillesse Technicité).** Cela sera permis grâce à :

- La gestion dynamique des ressources humaines ;
- La mise en œuvre d'un contrôle de gestion et le renforcement de la comptabilité analytique ;
- La suppression à terme de la crèche familiale ;
- La mutualisation engagée avec la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne.

Une évolution de la masse salariale de l'ordre de 1% au maximum doit demeurer l'objectif annuel à périmètre d'activité constant.

Or, la progression naturelle sous l'effet des évolutions de carrière, c'est-à-dire les avancements d'échelon et de grade résumés sous le sigle GVT (glissement vieillesse et technicité), et l'impact du PPCR est de plus de 1 % par an.

## L'augmentation des charges patronales :

Le taux de cotisation du CNFPT reste stable à 0.90 % et 0.50 % pour les contrats CUI-CAE. Décision qui ne satisfait le CNFPT et a induit une révision à la baisse des modalités de prise en charge des frais de formation.

Le taux de cotisation CNRACL employeur progresse de 0,05 point.

Le taux IRCANTEC (non-titulaires) progresse de 0,12 point.

Le taux Accident de Travail progresse de 0.10 point.

Le taux CDG progressera de 0.33 point en 2017.

## Les agents non-permanents

Il se compose d'agents en CDD répondant à un besoin saisonnier, à un accroissement temporaire d'activité, ou remplaçant un agent titulaire indisponible. Sont également comptabilisés dans cette rubrique les agents horaires intervenant pour un temps de travail très limité dans l'année comme les vacataires (dans les centres de loisirs par exemple).

Dans ce domaine, la principale action consiste à éviter les remplacements systématiques de titulaires, et de s'appuyer sur des critères, tels qu'un seuil critique d'absences dans le service, l'obligation de présence devant l'utilisateur ou le taux d'encadrement.

Les efforts entrepris depuis 2 ans seront poursuivis, notamment :

- le recours prioritaire à la mobilité interne pour pourvoir les postes vacants,
- l'examen très rigoureux des demandes de remplacements sur postes vacants ou de créations de postes,
- la non titularisation d'agents ne donnant pas satisfaction, qu'ils soient stagiaires (le stage constituant la «période d'essai» de la fonction publique) ou en fin de contrats d'emplois d'avenir.

### 1.3. Autres charges de gestion courante

Ce chapitre regroupe les contributions obligatoires (syndicats de coopération intercommunale, CLIC,...), les subventions au CCAS et aux associations, les indemnités et cotisations des élus, l'équilibre du budget restauration.

**Après les efforts demandés à tous depuis 2015, l'enveloppe budgétaire dédiée au soutien des associations, dont le rôle pour le vivre-ensemble est essentiel, restera globalement stable.**

Néanmoins, il est toujours demandé à nos partenaires, animateurs de la vie associative locale, de faire preuve d'innovations pour maintenir la qualité et le niveau de leurs actions, au profit du rayonnement de

la ville et de ses habitants. C'est pourquoi la commune de Fagnières a augmenté son enveloppe budgétaire en matière d'équipement (2 500 € programmation 2016-2020), et portera une attention pour revaloriser l'enveloppe en faveur des actions sportives pour 2017.

Il est demandé à chacun de continuer à prendre un **plus grand soin du matériel, des équipements et des locaux mis à disposition** par la ville.

## 1.4. Charges financières

La politique de désendettement poursuivie depuis 2010 et de la baisse des taux nous permettent de financer par de nouveaux emprunts notre programme d'investissement en matière d'infrastructure (voiries et bâtiments).

## 2. DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT STABLES

### 2.1. Pas d'augmentation des impôts

Conformément aux engagements pris depuis 6 ans, les taux de fiscalité n'augmenteront pas en 2016.

Par conséquent, la hausse prévisible des recettes liées à la fiscalité directe sera uniquement due à une **augmentation mécanique des bases fiscales**. Les bases augmentent sous l'effet conjoint d'une revalorisation fixée par l'État en fonction de l'inflation ainsi que de l'augmentation des bases physiques selon le dynamisme de la construction.

En 2017, les bases d'imposition augmenteront de façon très modérée :

- En raison de la faible inflation, l'État a inscrit au projet de loi de finances pour 2017 une **revalorisation de 0.4 %**.
- Toutefois, cette faible revalorisation est neutralisée en matière de taxe d'habitation suite aux mesures d'exonérations fiscales.

**A Fagnières, la stabilité fiscale est une réalité.**

*Il faut bien distinguer le vote des taux de fiscalité décidé par le conseil municipal et la revalorisation des bases fiscales décidée par l'Etat tous les ans en fonction de l'inflation. D'autres paramètres peuvent influencer sur la feuille d'impôt des contribuables comme les variations engendrées par les autres organismes publics bénéficiaires de la taxe d'habitation (Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne, Conseil départemental,...), qui font varier leur taux.*

## 2.2. Les produits de la fiscalité indirecte

**Pour les années à venir, les produits de la fiscalité indirecte sont attendus à la baisse en raison du transfert de compétences à venir.**

**Le changement du périmètre de notre EPCI, la Chalons-Champagne Agglo, suite à l'intégration des 8 communes de l'ex CCRM induisent des incertitudes quant à l'impact pour notre commune sur la fiscalité de péréquation.**

En 2017, par prudence le FPIC a été évalué avec une baisse du versement de 9 % et une augmentation du prélèvement de 10 %, soit un FPIC net inscrit pour 47 021 € (57 755 € en 2016).

La taxe d'aménagement est estimée à 45 000 €.

## 2.3. Concours financiers

Les concours financiers de l'État sont recentrés sur les investissements en faveur des écoles (sécurité, équipements numériques), de la rénovation des bâtiments et de l'environnement.

Notre programme d'investissement en matière d'éclairage public à leds s'est vu octroyer une subvention à hauteur de 80 %.

## 2.4. Autres recettes

Les autres recettes issues des produits des services sont stabilisées sur la fréquentation 2016.

La municipalité maintient sa politique d'aide à l'insertion par le soutien de l'emploi aidé. En effet, les emplois aidés donnent lieu à des recettes de fonctionnement.

## Résultats de l'exercice 2016

CRECHE	DI	RI	DF	RF	Résultat I	Résultat F	Résultat total
Balance	28 549,10 €	6 831,82 €	665 324,29 €	731 569,64 €	- 21 717,28 €	66 245,35 €	44 528,07 €
Report N-1					- €	- €	- €
	28 549,10 €	6 831,82 €	665 324,29 €	731 569,64 €	- 21 717,28 €	66 245,35 €	44 528,07 €
RAR	3 465,00 €				- 3 465,00 €	- €	- 3 465,00 €
Total	32 014,10 €	6 831,82 €	665 324,29 €	731 569,64 €	- 25 182,28 €	66 245,35 €	41 063,07 €

GENERAL	DI	RI	DF	RF	Résultat I	Résultat F	Résultat total
Balance	917 275,17 €	757 814,10 €	3 422 925,55 €	4 079 064,51 €	- 159 461,07 €	656 138,96 €	496 677,89 €
Report N-1		518 298,43 €		1 329 266,76 €	518 298,43 €	1 329 266,76 €	1 847 565,19 €
	917 275,17 €	1 276 112,53 €	3 422 925,55 €	5 408 331,27 €	358 837,36 €	1 985 405,72 €	2 344 243,08 €
Reste à réaliser	2 045 499,73 €	341 195,00 €			- 1 704 304,73 €	- €	- 1 704 304,73 €
Total	2 962 774,90 €	1 617 307,53 €	3 422 925,55 €	5 408 331,27 €	- 1 345 467,37 €	1 985 405,72 €	639 938,35 €

## CONSOLIDATION BUDGET GENERAL ET CRECHE AVEC NEUTRALISATION TRANSFERTS DE CHARGES

GENERAL	DI	RI	DF	RF	Résultat I	Résultat F	Résultat total
Balance	945 824,27 €	764 645,92 €	3 694 604,62 €	4 416 988,93 €	- 181 178,35 €	722 384,31 €	541 205,96 €
Report N-1		518 298,43 €		1 329 266,76 €	518 298,43 €	1 329 266,76 €	1 847 565,19 €
	945 824,27 €	1 282 944,35 €	3 694 604,62 €	5 746 255,69 €	337 120,08 €	2 051 651,07 €	2 388 771,15 €
Reste à réaliser	2 048 964,73 €	341 195,00 €			- 1 707 769,73 €	- €	- 1 707 769,73 €
Total	2 994 789,00 €	1 624 139,35 €	3 694 604,62 €	5 746 255,69 €	- 1 370 649,65 €	2 051 651,07 €	681 001,42 €

## Plan pluriannuel d'investissement 2017-2020

DEPENSES	2017	2018	2019	2020	TOTAUX	%
Mairie : Divers	79 303,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	163 506,91 €	2%
Education	83 301,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	156 478,21 €	2%
Petite enfance et Jeunesse	7 615,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	20 607,07 €	0%
Eglise	11 060,00 €				11 060,00 €	0%
Cimetière	36 399,00 €	20 000,00 €	2 500,00 €	20 000,00 €	79 596,00 €	1%
Appartements					- €	0%
Services techniques	53 274,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	135 804,20 €	1%
Signalétique	7 092,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	23 789,26 €	0%
Travaux rénovation bâtiments	364 766,00 €	40 000,00 €			534 682,74 €	5%
Eclairage public	80 696,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	163 555,46 €	2%
Sport : équipements			2 000,00 €		3 532,40 €	0%
Sport : terrain BMX	253 074,00 €				253 074,00 €	3%
Sport : terrain synthétique	323 250,00 €	600 000,00 €			923 250,00 €	9%
Illumination	5 300,00 €		4 000,00 €		11 228,75 €	0%
Sécurité incendie	953,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	3 991,99 €	0%
Terrains/propriétés	30 625,00 €				40 501,00 €	0%
Voiries / Places / Ronds points	2 720 177,00 €	1 556 646,00 €	923 443,00 €	1 818 870,00 €	7 333 688,89 €	74%
CAC - Fonds concours voiries					65 826,45 €	1%
Associations - subv équipt	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	12 500,00 €	0%
Sous-total	4 059 385,00 €	2 293 646,00 €	1 008 943,00 €	1 915 870,00 €	9 936 673,33 €	100%
Emprunts : Capital (hors nouveaux emprunts)	249 161,09 €	253 332,12 €	257 668,98 €	248 112,44 €	1 240 091,63 €	
<b>TOTAUX</b>	<b>4 308 546,09 €</b>	<b>2 546 978,12 €</b>	<b>1 266 611,98 €</b>	<b>2 163 982,44 €</b>	<b>11 176 764,96 €</b>	<b>100%</b>
<b>RECETTES</b>						
FCTVA	95 600,00 €	662 621,00 €	372 969,00 €	162 226,00 €	1 402 343,00 €	
TA	45 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	155 796,00 €	
Cession d'investissements						
Subventions	487 035,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	1 121 835,00 €	
<b>TOTAUX</b>	<b>627 635,00 €</b>	<b>882 621,00 €</b>	<b>592 969,00 €</b>	<b>382 226,00 €</b>	<b>2 679 974,00 €</b>	
<b>BESOIN DE FINANCEMENT (hors emprunts)</b>	<b>3 431 750,00 €</b>	<b>1 411 025,00 €</b>	<b>415 974,00 €</b>	<b>1 533 644,00 €</b>	<b>7 256 699,33 €</b>	